Image not found or type unknown

Me renseigner sur les demarches a faire

Par **babaniang**, le **27/04/2013** à **11:55**

Bjr ,je suis entrer en france avec un visa et ca va faire bientot 5 ans que je vie ici. Je me suis pacser le 22 octobre dernier avec une française et on vie ensemble depuis plus d'1 an mais j'arrive pas a avoir des preuves de vie commune a chaque on nous demande une piece d'identité pour joindre nos deux noms.
Donc si ily'a quelqu'un qui peut m'éclairer merci

Par **amajuris**, le **27/04/2013** à **13:07**

bjr,
le pacs ne donne pas droit automatiquement à un titre de séjour, ce qui est logique car un pacs se fait et défait très facilement.
vous devez fournir des preuves de vie commune et de vos liens personnels en france.
je ne comprends pas quand vous écrivez " on nous demande une piece d'identité pour joindre nos deux noms.".
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés